

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/201

Objet : 201 - Signature d'une convention avec le Comité Départemental Calvados Sports pour Tous pour la mise à disposition du gymnase Bertrand Lechevrel

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame Chantal LENOIR, en sa qualité de directrice du Comité Départemental Calvados Sports pour Tous, situé, 5 rue Guyon de Guercheville 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR, de disposer du gymnase Bertrand Lechevrel, une fois par mois le jeudi de 16 h 45 à 17h45, hors vacances scolaires, pour la période allant du 16 janvier 2025 au jeudi 12 juin 2025 inclus.

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec le Comité Départemental Calvados Sports pour Tous, représentée par Madame Chantal LENOIR, en sa qualité de directrice, dont le siège social est 5 Rue Guyon de Guercheville 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR pour la mise à disposition du gymnase Bertrand Lechevrel à titre gracieux le jeudi de 16h45 à 17h 45, hors vacances scolaires, pour la période allant du 16 janvier 2025 au 12 juin 2025 inclus.

Les dates d'occupation auront lieu comme suit :

- Jeudi 16 janvier 2025
- Jeudi 6 février 2025
- Jeudi 6 mars 2025
- Jeudi 3 avril 2025
- Jeudi 15 mai 2025
- Jeudi 12 juin 2025

Fait à Vire Normandie, le 16 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2024/12/201 du 16 décembre 2024

